



Avignon, le 28 novembre 2011



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



INSPECTION ACADEMIQUE  
DE VAUCLUSE

Division  
de la scolarité

Référence  
2011

Dossier suivi par  
Jean-Christophe BERARD

Téléphone  
04 90 27 76 90

Fax  
04 90 27 76 79

Mél.  
jean-christophe.berard  
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon Cedex

L'inspecteur d'académie  
directeur des services départementaux  
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs  
les chefs d'établissement du second degré

**Objet :** Journée de solidarité

**Référence :** Arrêté du 4 novembre 2005 relatif à la journée de solidarité  
pour les personnels relevant du ministère de l'éducation nationale

Conformément aux dispositions réglementaires susvisées, je vous demande de me faire savoir quels aménagements ont été retenus au sein de votre établissement en ce qui concerne l'organisation de la journée de solidarité.

Je vous rappelle qu'elle peut être fractionnée en deux demi-journées et qu'elle doit être consacrée, hors temps scolaire, à la concertation des enseignants sur le projet d'établissement.

Je vous en remercie et vous demande de faire retour **pour le 3 février 2012** des modalités retenues, à la division de la scolarité, par mél : ce.discol84@ac-aix-marseille.fr ou par fax au 04 90 27 76 79.

Il me paraît utile de préciser par ailleurs que la journée de solidarité est distincte des deux demi-journées qui doivent être dégagées en dehors des heures de cours, avant les vacances de la Toussaint, pour compléter la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée, conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 mai 2006 fixant le calendrier scolaire.

Signé par

**Bernard LELOUCH**

P.J : Arrêté du 4 novembre 2005 fixant la journée de solidarité.



## Arrêté du 4 novembre 2005

(Education nationale, Enseignement supérieur et Recherche : bureau DAF C1)

Vu Code de l'éducation ; Code du travail, not. art. L 212-16 ; L. n° 2004-626 du 30-6-2004, not. art. 6 ; avis du CTP ministériel du MEN du 18-10-2005.

*Journée de solidarité pour les personnels relevant du ministre de l'éducation nationale.*

NOR : MENF0502404A

**Article premier** . - Pour les fonctionnaires et agents non titulaires relevant de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 placés sous l'autorité du ministre chargé de l'éducation nationale la journée de solidarité prévue à l'article L 212-16 du code du travail est fixée ainsi qu'il suit :

1° Pour les personnels enseignants des premier et second degrés et les personnels d'éducation : Une journée, le cas échéant fractionnée en deux demi-journées, est consacrée hors temps scolaire à la concertation sur le projet d'école ou d'établissement mentionné à l'article L 401-1 du code de l'éducation et, dans les établissements publics locaux d'enseignement, à la concertation sur le projet de contrat d'objectif prévu par l'article L 421-4 du code de l'éducation ainsi qu'à la définition d'un programme d'action en faveur de l'orientation et de l'insertion professionnelle des jeunes.

Sa date est déterminée dans le premier degré par l'inspecteur de l'éducation nationale après consultation du conseil des maîtres et dans le second degré, par le chef d'établissement après consultation des équipes pédagogiques.

2° Pour les autres personnels, la journée de solidarité prend la forme d'une journée ou d'une durée de travail de sept heures, continue ou fractionnée, effectuée aux dates déterminées par l'autorité responsable de l'organisation du service après consultation des personnels concernés.

( JO du 17 novembre 2005 et BO n° 43 du 24 novembre 2005.)



Avignon, le 22 novembre 2011

L'inspecteur d'académie  
directeur des services départementaux  
de l'Education nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants  
des écoles de Vaucluse  
s/c de Mesdames et Messieurs  
les inspecteurs et inspectrices de  
l'éducation nationale  
chargés de circonscription

Mesdames et Messieurs les enseignants  
s/c de Mesdames et Messieurs  
les chefs d'établissement du 2<sup>nd</sup> degré



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



INSPECTION ACADEMIQUE  
DE VAUCLUSE

Division de la Scolarité

Dossier suivi par  
Michèle BRAINIEZ  
Téléphone  
04 90 27 76 35  
Fax  
04 90 27 76 79  
Mél.  
michele.brainiez  
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon

**Objet** : campagne de solidarité et de citoyenneté 2012

La Jeunesse au Plein Air anime la campagne annuelle de solidarité et de citoyenneté permettant à de nombreux enfants et jeunes de bénéficier, grâce à elle, de vacances et de loisirs de qualité.

La campagne 2012 se déroulera **du mercredi 18 janvier au dimanche 12 février 2012 inclus, avec quête sur la voie publique le dimanche 5 février 2012.**

Je compte sur votre soutien pour favoriser cette action de solidarité et par avance vous en remercie.

**Signé par : Bernard LELOUCH**





Avignon, le 22 novembre 2011

L'inspecteur d'académie  
directeur des services départementaux  
de l'Education nationale

à

Mesdames et Messieurs  
les chefs d'établissement  
Collèges publics et privés  
Lycées et Lycées Professionnels  
publics et privés

Mesdames les directrices et Messieurs  
les directeurs des écoles élémentaires  
s/c de Mesdames et Messieurs  
les inspecteurs de l'éducation nationale,  
chargés de circonscription

**Objet** : Concours de la Nouvelle « Musicien ou Chanteur »

Le Concours de la Nouvelle « Musicien ou Chanteur » est créé par le Cercle de Poésie  
« Aux Quatre Points Cardinaux - Secteur Picardie ».

Ce concours veut inciter les jeunes à marcher sur les traces des grands écrivains et  
permettre aux élèves de montrer leurs capacités littéraires. Il est également ouvert aux  
adultes, les enseignants peuvent y participer. Cette année, il porte sur la mise en scène d'un  
chanteur ou d'un musicien réel ou imaginaire.

Je compte sur votre soutien pour favoriser cette action et par avance vous en remercie.

**Signé par : Bernard LELOUCH**

PJ : règlement et fiches de participation



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



INSPECTION ACADEMIQUE  
DE VAUCLUSE

Division de la Scolarité

Dossier suivi par  
Michèle BRAINIEZ  
Téléphone  
04 90 27 76 35  
Fax  
04 90 27 76 79  
Mél.  
michele.brainiez  
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon



2/2



## CONCOURS DE LA NOUVELLE

« Musicien ou chanteur »

créé par le Cercle de Poésie

« Aux Quatre Points Cardinaux - Secteur Picardie »

19 rue de la Forte Maison - 02400 NOGENTEL  
e-mail : [jeanclaude.belin@wanadoo.fr](mailto:jeanclaude.belin@wanadoo.fr)  
site internet : <http://perso.orange.fr/4pointscardinauxpic>

# Règlement

## Article 1

Le cercle de poésie « Aux Quatre Points Cardinaux - Secteur Picardie » organise un prix de la Nouvelle destiné à mettre en scène un musicien ou un chanteur réel ou imaginaire.

Ce concours est organisé avec la collaboration du Ministère de la Jeunesse et des Sports, de l'Education Nationale, du Conseil Général de l'Aisne, de la Bibliothèque Départementale de Prêt de Soissons, du Conseil Régional de Picardie et de la Ville de Château Thierry.

Avec nos partenaires :

- ❖ Les Dictionnaires LE ROBERT
- ❖ La BNP Paribas,
- ❖ Les Etablissements LU
- ❖ L'Entreprise DALKIA France
- ❖ La Ville de Château Thierry,
- ❖ La Communauté de Communes de la Région de Château Thierry.
- ❖ La Commission Européenne

## Article 2

Ce concours s'adresse à l'ensemble des établissements scolaires (écoles, lycées, classes préparatoires) ainsi qu'aux adultes de France et de tous les pays étrangers.

Tout lauréat de l'année précédente sera classé hors concours

## Article 3

Chaque concurrent écrira en langue française une nouvelle de 4 pages maximum mettant en scène un musicien ou un chanteur réel ou imaginaire. Pour les scolaires, l'enseignant pourra intervenir dans la correction des fautes d'orthographe ou de syntaxe.

#### **Article 4**

Les nouvelles seront de préférence dactylographiées (format 21 x29,7).

Elles pourront rester manuscrites si elles sont très lisibles et, pour faciliter la photocopie, écrites à l'encre noire.

Elles seront fournies en 5 exemplaires, les 4 pages étant chaque fois agrafées.

Afin de garantir l'anonymat des candidats et l'indépendance du jury, chaque nouvelle portera en haut à droite :

- La catégorie : adulte, scolaire (classe)
- 2 lettres initiales de l'auteur
- 2 chiffres choisis

Il conviendra de vérifier que les codes restent lisibles sur la photocopie (éviter les bords de page). Chaque concurrent joindra à son envoi la fiche de participation ci-jointe dûment remplie ainsi que 2 enveloppes timbrées au nom du candidat ou de l'établissement pour les scolaires.

Les nouvelles et les enveloppes seront adressées à :

**Concours de nouvelle « Aux Quatre Points Cardinaux »**

**Lycée Jean de la Fontaine**

**2 rue de Mosbach**

**BP 70159**

**F - 02404 CHATEAU THIERRY CEDEX**

Mentionner en haut à gauche les coordonnées exactes de l'expéditeur (nom de l'établissement pour les scolaires)

Elles devront parvenir avant le **07 avril 2012**

Les envois postaux recommandés seront refusés .Il ne sera pas accusé réception des envois et les textes ne seront pas retournés.

Les œuvres primées pourront être publiées en un recueil collectif sauf opposition écrite de l'auteur (ou de son représentant légal s'il est mineur)

#### **Article 5**

Le concours sera doté de dictionnaires, livres, tableaux et de prix en espèces

#### **Article 6**

Chaque lauréat se doit d'assister à la remise des prix. A défaut d'être présent, il devra demander par écrit l'envoi de son prix. Les frais postaux seront à sa charge.

#### **Article 7**

Le fait de participer au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et des décisions du jury qui seront sans appel.

Renseignements : Monsieur Jean Claude BELIN

19 rue de la Forte Maison

F - 02400 NOGENTEL

Téléphone/fax : +33 (0)3 23 83 16 82

Email : [jeanclaude.belin@wanadoo.fr](mailto:jeanclaude.belin@wanadoo.fr)

Site Internet : <http://perso.orange.fr/4pointscardinauxpic>



# FICHE DE PARTICIPATION AU CONCOURS DE NOUVELLES (pour un adulte)

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse :

➤ N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

➤ Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

➤ Pays \_\_\_\_\_

➤ Téléphone \_\_\_\_\_

➤ Fax \_\_\_\_\_

Titre de la Nouvelle \_\_\_\_\_

Code de la Nouvelle \_\_\_\_\_





**INSPECTION ACADEMIQUE  
DE VAUCLUSE**

**Division  
De la Valorisation des  
Ressources  
Humaines**

Dossier suivi par  
Françoise FORMENT  
Téléphone  
04 90 27 76 21  
Fax  
04 90 27 76 75  
Mél.  
francoise.forment  
@ac-aix-marseille.fr

**49 rue Thiers  
84077 Avignon**

Avignon, le 21 novembre 2011

L'inspecteur d'académie  
directeur des services départementaux  
de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les enseignants du  
1<sup>er</sup> degré nés en 1963,1968,1973,1975,1978

**Objet** : mise en œuvre du droit à l'information retraite – campagne 2013

La mise en œuvre du droit à l'information sur la retraite exige une mise à jour des dossiers de tous les agents de la fonction publique pour permettre d'alimenter les comptes individuels de retraite (CIR).

Dans cette perspective, veuillez trouver ci-joint un formulaire à compléter et à me renvoyer pour le 27 janvier 2012, délai de rigueur. A cet effet, il vous appartient de consulter votre dossier administratif à partir de l'application I-PROF et de nous signaler les éventuelles erreurs ou omissions.

Cette formalité indispensable concerne pour l'instant les agents nés en 1963, 1968, 1973, 1975 et 1978 ; elle ne préjuge en rien de la date de leur départ définitif mais permet de mettre à jour leur dossier individuel.

J'insiste sur l'intérêt de produire à la DVRH toutes les nouvelles données ou modifications vous concernant. En effet, elles permettront de traiter vos dossiers de manière plus rapide.

Pour l'inspecteur d'académie,  
Le chef de la DVRH

Gabriel DUBOC



INSPECTION ACADEMIQUE  
DE VAUCLUSE

Division de la Valorisation  
des Ressources Humaines

## Fiche de renseignements

Etat civil	
Monsieur <input type="checkbox"/>	Madame <input type="checkbox"/>
Mademoiselle <input type="checkbox"/>	
NOM patronymique ou « de naissance » .....	NOM d'usage ou « marital » .....
Prénoms ..... (dans l'ordre de l'état civil)	N° Sécurité (carte vitale à joindre) Sociale : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/
Date de naissance .... / ..... / .....	Lieu de naissance : .....
Département de naissance /_/_/_/ .....	
Pays de naissance : .....	
Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	

Adresse : .....  
.....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

**Signaler immédiatement tout changement d'adresse à votre service gestionnaire de personnel  
(Inspection Académique de Vaucluse, DVRH, 49 rue Thiers 84077 Avignon cedex 4)**

Situation de famille			
Date et lieu de mariage (ou date du concubinage, pacs...) →Conjoint : - Nom de naissance et prénom - Date et lieu de naissance -S'il y a lieu : date de décès date du divorce	1 <sup>er</sup> Union (préciser si mariage ...)	2 <sup>ème</sup> Union	3 <sup>ème</sup> Union

Enfants					
NOM et prénom	Date de naissance	Si l'enfant est décédé, date du décès	% du handicap de l'enfant	Lien avec le fonctionnaire (légitime, naturel ...)	Interruption d'activité (congé parental, disponibilité...) OUI/NON Si oui dates
Légitime : enfant né de parents mariés - Naturel : enfant né de parents non mariés					

**Scolarités effectuées dans des établissements de formation**  
*(Ecole Normale, ENS, ENSET, CRP, IPES, Centre de formation des PEGC, ENNA, CREPS, IREPS, IRA,...)*

Dates de		Etablissement de formation	Quotité (50%, 75%...)
Début	Fin		

Date d'obtention du BAC :  
 (pour les titulaires du diplôme avant leur 18 ans)

**Services de stagiaire et titulaire**

Date de la 1<sup>ère</sup> nomination en qualité de  
 Stagiaire : ..... Titulaire : .....

Avez-vous toujours exercé à temps complet..... Oui ..... Non  
 Si non veuillez compléter le tableau ci dessous

**Vos services de titulaire à temps partiel - fonctionnaire de l'Etat**

Dates de		Nom de l'administration ou de l'employeur public	Quotité (50%, 75%...)
Début	Fin		

Vos services de titulaire en position de détachement - fonctionnaire de l'Etat			
Dates de		Nom de l'administration ou de l'employeur public	Quotité (100 % , 75% ....)
Début	Fin		

Joindre les justificatifs de paiement des cotisations pension civile

CLM CLD Temps partiel thérapeutique - fonctionnaire de l'Etat			
Dates de		Quotité	Nature : congés longue maladie « CLM », congé longue durée « CLD », temps partiel thérapeutique « TPT »
Début	Fin		

Interruptions éventuelles de services titulaires (non liées aux enfants)		
Dates de		Disponibilité, congés pour convenance personnelle .....
Début	Fin	

### Service national

Avez-vous effectué votre service national ? OUI  NON

Préciser les dates : .....

### Validation des services auxiliaires (services de non-titulaire)

Avez-vous validé des services auxiliaires au titre des pensions civiles ?

OUI  Périodes: .....

En cours de paiement

Paiement terminé

NON

### Rachat d'année d'études

Avez-vous racheté des années d'études OUI  NON

Si, oui, indiquer le nombre de trimestres .....

Je soussigné(e)..... certifie l'exactitude  
des renseignements portés sur le présent document

Fait à ..... le.....

*Signature :*

## PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

### Données personnelles et familiales :

Carte Vitale

Copie intégrale de l'acte de naissance pour les agents nés à l'étranger

Photocopie du livret de famille régulièrement tenu à jour pour chaque union

Pour les célibataires, photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité

### Situation militaire :

Etat signalétique des services militaires ou photocopie du livret militaire

### Validation des services auxiliaires (services de non titulaire) :

Demande de validation et décision de recevabilité

Décision de validation portant notification des retenues rétroactives pour pension

Acceptation de la demande de validation

Décompte des retenues

Déclaration de recette

### Rachat d'années d'études :

Demande de l'agent

Copie des diplômes

Plan de financement

Titre de perception

Pièce attestant le versement des cotisations (déclarations de recette)